

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2907

28 novembre 2011

### SOMMAIRE

4timing LUX S.A. ....	139508	PF PRISM Holdings S.à r.l. ....	139519
Absolute Care S.A. ....	139534	PR.IM. International S.A. ....	139535
ACID S.A. (en développé : Atelier Conseil pour l'intégration et le Design) ....	139534	Principality Capital S.à r.l. ....	139535
Adrenova S.A. ....	139535	Samarvest Inc S.A. ....	139500
Al Maha Investment Company S.à r.l. ...	139527	Sea Print S.A. ....	139496
A.L.F. Property S.à r.l. ....	139519	Silver Age S.à r.l. ....	139508
Allianz Global Investors Islamic Fund ...	139511	Simon Properties Luxembourg ...	139496
Allianz Institutional Investors Series ...	139533	SN Mediation Services S.A. ....	139496
Am Park S.A. ....	139526	S.P.I. Europe S.A. ....	139495
BCK Luxembourg S.à r.l. ....	139504	Tam Investments S.A. ....	139497
Belval Invest S.A. ....	139531	Tanglewood Finance S.à r.l. ....	139507
Captiva Alstria 2 ....	139529	Taxioma s.à r.l. ....	139507
Carey Finance S.à r.l. ....	139519	The Tree Hub SA. ....	139511
Central European Cotton Holdings (Lu- xembourg) S.à r.l. ....	139526	T.P.I. - Together Production International Sàrl ....	139496
Cents 1 S.A. ....	139490	TrendConcept Fund S.A. ....	139511
"CONSEILS IMMOBILIERS MOSCHETTI Annamaria S.à r.l." ....	139527	TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l. ...	139511
DH P S.à r.l. ....	139527	Valencia Investments S.à r.l. ....	139497
EIRSP Investments S.à r.l. ....	139522	Vault Holding S.à r.l. ....	139515
GUNCO S.à r.l. ....	139531	VMR S. à r. l. ....	139515
Leasecopter SA ....	139534	W2007/W2008 Ourse Holding A S.à r.l. .....	139516
Les Deux Vernay S.A. ....	139512	W2007/W2008 Ourse Holding A S.à r.l. .....	139518
Multimet S.A. - SPF ....	139536	W2007/W2008 Ourse Holding B S.à r.l. .	139526
Muse Investment S.A. ....	139536	W2007/W2008 Ourse Holding B S.à r.l. .	139522
Night Flight (Finance) S.à r.l. ....	139516	Weatherford Capital Ltd. Luxembourg Branch ....	139515
Nilles Sisters S.C.l. ....	139497	Web Investments S.A. ....	139518
Office Portfolio Minerva I Sàrl ....	139490		
PAS Luxembourg, S.à r.l. ....	139495		

**Cents 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 151.835.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 octobre 2011*

1. Les démissions de Messieurs Claude SCHMITZ, Pierre LENTZ et Reno Maurizio TONELLI de leur mandat d'administrateur sont acceptées. La démission du commissaire, AUDIEX S.A., est également acceptée.

2. Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, né le 27 avril 1962 à Blois (F), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- Madame Corinne MARQUILLE, employée privée, née le 6 août 1962 à Roubaix (F), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- Madame Jennifer GYSS, employée privée, née le 9 mai 1979 à Thionville (F), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Est nommé commissaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- IG INVESTMENTS S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg B 66 562, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

3. Le siège social est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144667/26.

(110167778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

**Office Portfolio Minerva I Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.330.975,45.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 135.148.

In the year two thousand and eleven, on the fifth of October,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Project Minerva Properties S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.788, holder of 20,562,538 (twenty million five hundred sixty-two thousand five hundred thirty-eight) Class A shares of the Company,

hereby represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

by virtue of a proxy given under private seal on 03 October 2011;

(2) German Retail Portfolio 2, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.968, holder of 589,184 (five hundred eighty-nine thousand one hundred eighty-four) Class B shares and 96,685,171 (ninety-six million six hundred eighty-five thousand one hundred seventy-one) Class C shares of the Company,

hereby represented by Mister Raymond THILL, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal given on 04 October 2011;

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the shareholders of Office Portfolio Minerva I SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet in L2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135.148, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 14 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 314 on 06 February 2008.

The articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg dated 29 August 2011, in process of being published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

II. That the twenty million five hundred sixty-two thousand five hundred thirty-eight (20,562,538) A Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, five hundred eighty-nine thousand one hundred eighty-four (589,184) B Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and ninety-six million six hundred eighty-five thousand one hundred seventy-one (96,685,171) C Shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary. All the shareholders have given their unanimous consent to the capital increase.

The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million one hundred fifty-two thousand six hundred six euro and fifty-two cents (EUR 2,152,606.52) in order to bring the share capital from its present amount of one million one hundred seventy-eight thousand three hundred sixty-eight euro and ninety three cents (EUR 1,178,368.93), represented by twenty million five hundred sixty-two thousand five hundred thirty-eight (20,562,538) class A shares, five hundred eighty-nine thousand one hundred eighty-four (589,184) class B shares and ninety-six million six hundred eighty-five thousand one hundred seventy-one (96,685,171) class C shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to three million three hundred thirty thousand nine hundred seventy-five euro and forty-five cents (EUR 3,330,975.45), by way of the issue of thirty-seven million five hundred sixty-two thousand nine hundred eighty-four (37,562,984) new class A shares and one million seventy-six thousand three hundred two (1,076,302) new class B shares and one hundred seventy-six million six hundred twenty-one thousand three hundred sixty-six (176,621,366) new class C shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each.

3. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and Ms Ramona Dass and Mr Mark Hatherly to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance. The shareholders give their unanimous consent to the capital increase.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of two million one hundred fifty-two thousand six hundred six euro and fifty-two cents (EUR 2,152,606.52) in order to bring the share capital from its present amount of one million one hundred seventy-eight thousand three hundred sixty-eight euro and ninety-three cents (EUR 1,178,368.93), represented by twenty million five hundred sixty-two thousand five hundred thirty-eight (20,562,538) class A shares, five hundred eighty-nine thousand one hundred eighty-four (589,184) class B shares and ninety-six million six hundred eighty-five thousand one hundred seventy-one (96,685,171) class C shares of the Company having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to three million three hundred thirty thousand nine hundred seventy-five euro and forty-five cents (EUR 3,330,975.45), by way of the issue of thirty-seven million five hundred sixty-two thousand nine hundred eighty-four (37,562,984) new class A shares and one million seventy-six thousand three hundred and two (1,076,302) new class B shares and one hundred seventy-six million six hundred twenty-one thousand three hundred sixty-six (176,621,366) new class C shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription and Payment*

Thereupon, Project Minerva Properties S.à r.l. declares to subscribe for the thirty-seven million five hundred sixty-two thousand nine hundred eightyfour (37,562,984) new Class A shares of the Company, having a par value of one

eurocent (EUR 0.01) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of three hundred seventy-five thousand six hundred twenty-nine euro and eighty-four cents (EUR 375,629.84) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of three hundred seventy-five thousand six hundred twenty-nine euro and eighty-four cents (EUR 375,629.84) which is evidenced to the notary.

Thereupon, German Retail Portfolio 2 S.à r.l. declares to subscribe for the one million seventy-six thousand three hundred and two (1,076,302) new Class B shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, and for one hundred seventy-six million six hundred twenty-one thousand three hundred sixty-six (176,621,366) new Class C shares of the Company, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of one million seven hundred seventy-six thousand nine hundred seventy-six euro and sixty-eight cents (EUR 1,776,976.68) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of one million seven hundred seventy-six thousand nine hundred seventy-six euro and sixty-eight cents (EUR 1,776,976.68) which is evidenced to the notary.

The contribution in cash to the Company in an aggregate amount of two million one hundred fifty-two thousand six hundred and six euro and fifty-two cents (EUR 2,152,606.52) shall be allocated entirely to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

Project Minerva Properties S.à r.l. ....	58,125,522 class A shares
German Retail Portfolio 2 S.à r.l. ....	1,665,486 class B shares
German Retail Portfolio 2 S.à r.l. ....	<u>273,306,537 class C shares</u>
Total: .....	333,097,545 shares

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at three million three hundred thirty thousand nine hundred seventy-five euro and forty-five cents (EUR 3,330,975.45) represented by (i) fifty-eight million one hundred twentyfive thousand five hundred twenty-two (58,125,522) A Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ii) one million six hundred sixty-five thousand four hundred eighty-six (1,665,486) B Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and (iii) two hundred seventy-three million three hundred six thousand five hundred thirty-seven (273,306,537) C Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paidup. Any capital increase other than the increase from the assets of the respective Holding Companies shall be undertaken on the basis of a fair market evaluation unless otherwise agreed by the Investors. The fair market evaluation shall be carried out for these purposes by one of the internationally recognized accounting firms agreed by the Investors or, failing agreement, appointed by the President of the Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) and such accountancy firm shall be required to take advice on real estate values from internationally recognized real estate surveyors."

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and Ramona Dass and Mark Hatherly to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

#### *Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand one hundred Euro (EUR 3,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française de texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le cinq octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Project Minerva Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.788, propriétaire de vingt millions cinq cent soixante-deux mille cinq cent trente-huit (20,562,538) parts sociales de classe A de la Société,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 03 octobre 2011;

(2) German Retail Portfolio 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.968, propriétaire de cinq cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-quatre (589,184) parts sociales de classe B et de quatre-vingt-seize millions six cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante et onze (96,685,171) parts sociales de classe C de la Société,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 04 octobre 2011;

Les dites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seuls associés de Office Portfolio Minerva I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.148, constituée suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 314 du 06 février 2008.

Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par l'acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg du 29 août 2011, publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en cours (la Société).

II. que les vingt millions cinq cent soixante-deux mille cinq cent trente-huit (20,562,538) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, les cinq cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-quatre (589,184) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et les quatre-vingt-seize millions six cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante et un (96,685,171) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, et tout les associés présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée générale extraordinaire, aucune formalité de convocation n'était nécessaire. Tous les associés présents ou représentés ont donné leur accord à l'unanimité des associés au l'augmentation du capital social de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions cent cinquante-deux mille six cent et six euros et cinquante-deux centimes d'euro (EUR 2.152.606,52) afin de porter le capital social de son montant actuel de un million cent soixante-dix-huit mille trois cent soixante-huit euros et quatre-vingt-treize centimes d'euro (EUR 1.178.368,93) représenté par vingt-millions cinq cent soixante-deux mille cinq cent trente-huit (20.562.538) parts sociales de classe A, cinq cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-quatre (589.184) parts sociales de classe B et quatre-vingt-seize millions six cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante et un (96.685.171) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, à trois millions trois cent trente mille neuf cent soixante-quinze euros et quarante-cinq centimes d'euro (EUR 3.330.975,45) par l'émission de trente-sept millions cinq cent soixante-deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre (37.562.984) nouvelles parts sociales de classe A, un million soixante-seize mille trois cent deux (1.076.302) nouvelles parts sociales de classe B, et cent soixante-seize millions six cent vingt et un mille trois cent soixante-six (176.621.366) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 2.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Ramona Dass et Mark Hatherly de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de

l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance. Les associés représentés donne leur accord à l'unanimité des associés au l'augmentation du capital social de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de deux millions cent cinquante-deux mille six cent six euros et cinquante-deux centimes d'euro (EUR 2.152.606,52) afin de porter le capital social de son montant actuel de un million cent soixantedix-huit mille trois cent soixante-huit euros et quatre-vingt-treize centimes d'euro (EUR 1.178.368,93) représenté par vingt millions cinq cent soixante-deux mille cinq cent trente-huit (20.562.538) parts sociales de classe A, cinq cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-quatre (589.184) parts sociales de classe B et quatre-vingt-seize millions six cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante et onze (96.685.171) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, à trois millions trois cent trente mille neuf cent soixante-quinze euros et quarante-cinq centimes d'euro (EUR 3.330.975,45) par l'émission de trente-sept millions cinq cent soixante-deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre (37.562.984) nouvelles parts sociales de classe A, un million soixante-seize mille trois cent deux (1.076.302) nouvelles parts sociales de classe B, et cent soixante-seize millions six cent vingt et un mille trois cent soixante-six (176.621.366) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

A cet effet, Project Minerva Properties S.à r.l. déclare souscrire aux trente-sept millions cinq cent soixante-deux mille neuf cent quatre-vingt-quatre (37.562.984) nouvelles parts sociales de classe A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante-quinze mille six cent vingt-neuf euros et quatre-vingt-quatre centimes d'euro (EUR 375.629,84) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent soixante-quinze mille six cent vingt-neuf euros et quatre-vingt-quatre centimes d'euro (EUR 375.629,84) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant.

German Retail Portfolio 2 S.à r.l. déclare souscrire aux un million soixante-seize mille trois cent deux (1.076.302) nouvelles parts sociales de classe B, et cent soixante-seize millions six cent vingt et un mille trois cent soixante-six (176.621.366) nouvelles parts sociales de classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million sept cent soixante-seize mille neuf cent soixante-seize euros et soixante-huit centimes d'euro (EUR 1.776.976,68) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de un million sept cent soixante-seize mille neuf cent soixante-seize euros et soixante-huit centimes d'euro (EUR 1.776.976,68) dont la preuve est fournie au notaire instrumentant.

L'apport en numéraire à la Société d'un montant total de deux millions cent cinquante-deux mille six cent six euros et cinquante-deux centimes d'euro (EUR 2.152.606,52) sera affecté entièrement au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

Project Minerva Properties S.à r.l. ....	58.125.522 parts sociales de classe A
German Retail Portfolio 2 S.à r.l. ....	1.665.486 parts sociales de classe B
German Retail Portfolio 2 S.à r.l. ....	273.306.537 parts sociales de classe C
Total: .....	333.097.545 parts sociales

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions trois cent trente mille neuf cent soixante-quinze euros et quarante-cinq centimes d'euro (EUR 3.330.975,45), représenté par (i) cinquante-huit millions cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-deux (58.125.522) Parts Sociales A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, (ii) un million six cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six (1.665.486) Parts Sociales B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et (iii) deux cent soixante-treize millions trois cent six mille cinq cent trente-sept (273.306.537) Parts Sociales C sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01), toutes souscrites et entièrement libérées. Toute augmentation de capital autre que l'augmentation des actifs des Sociétés Holding respectives sera entreprise sur base d'une évaluation équitable du marché sauf décision contraire des Investisseurs. L'évaluation équitable du marché sera réalisée à ces fins par l'un des cabinets d'expertise comptable de renommée internationale choisi par les Investisseurs ou, à défaut de trouver un accord, nommé par le président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) et cette entreprise de comptabilité sera chargée de demander conseil sur les valeurs immobilières auprès d'experts immobiliers de renommée internationale."

### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et Ramona Dass et Mark Hatherly de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

### Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de trois mille cent Euros (EUR 3.100.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 octobre 2011. LAC/2011/44476. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): pd Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142292/278.

(110164923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

### **S.P.I. Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg B 119.724.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011144533/15.

(110167441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

### **PAS Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 31.776.800,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 125.564.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 14 octobre 2011 de la société PAS Luxembourg S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 14 octobre 2011:

Martinus C.J. Weijermans, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant A suivant à compter du 14 octobre 2011:

Pierre-Yves Monoyer, ayant pour adresse professionnelle au 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

3. Démission du Gérant B suivant à compter du 14 octobre 2011:

Franciscus Welman, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAS Luxembourg S.à r.l.  
Patrick L.C. van Denzen  
Gérant B

Référence de publication: 2011144519/20.

(110167270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Simon Properties Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.803.

---

Les comptes consolidés au 30 septembre 2010 de la société mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Simon Properties Group. Inc. and Subsidiaries*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011144534/12.

(110167636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**T.P.I. - Together Production International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.601.

---

Démission des administrateurs:

- Sigma Fin International S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20-10-2011.

Sigma Fin International Sarl

Signature

Référence de publication: 2011144543/13.

(110167556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Sea Print S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 59.195.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

*Un administrateur*

Référence de publication: 2011144536/15.

(110167456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**SN Mediation Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 121, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 123.343.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144537/10.

(110167596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---



**Tam Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 100.069.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011144544/15.

(110167467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**Valencia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.212.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.633.

## EXTRAIT

En date du 19 octobre 2011, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- La révocation de la société "PricewaterhouseCoopers S.à r.l." en tant que réviseur d'entreprise à effet immédiat.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2011144553/14.

(110166995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**Nilles Sisters S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-8821 Koetschette, 8, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg E 4.588.

## STATUTS

L'an deux mille onze, le septième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Madame Myriam NILLES, épouse HOFFMANN, employée privée, née le 30 décembre 1975 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant à L-8821 Koetschette, 8, rue des Alliés, et

2.- Madame Jessica NILLES, épouse SCHMITZ, employée privée, née le 24 avril 1977 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant à L-9132 Schieren, 32, neie Wee.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'elles déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial, l'acquisition, la vente, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la mise en location ainsi que la gestion d'un ou de plusieurs immeubles pour son propre compte.

La société sera habilitée à procéder à toute division ou le remembrement de parcelles ainsi que la vente d'immeubles lui appartenant.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie, ou se porter caution personnelle et/ou réelle pour d'autres personnes morales et/ou physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra effectuer toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «Nilles Sisters S.C.I.», société civile immobilière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participants.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Rambrouch.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés, réunis en assemblée générale.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à mille euros (EUR 1.000,-) représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Elles ont été souscrites comme suit:

1. Madame Myriam NILLES, prénommée:

- cinquante parts . . . . . 50

2. Madame Jessica NILLES, prénommée:

- cinquante parts . . . . . 50

Total: cent parts . . . . . 100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de telle sorte que la somme de mille euros (EUR 1.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

**Art. 6.** La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

**Art. 11.** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2011.

**Art. 14.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nue-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelqu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

**Art. 17.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et leurs modifications ultérieures, trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ huit cents euros (EUR 800,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associées se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2).

2. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Madame Myriam NILLES, épouse HOFFMANN, employée privée, née le 30 décembre 1975 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant à L-8821 Koetschette, 8, rue des Alliés, et

- Madame Jessica NILLES, épouse SCHMITZ, employée privée, née le 24 avril 1977 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant à L-9132 Schieren, 32, neie Wee.

Les deux gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par leur signature individuelle pour ce qui concerne la gestion journalière de la société.

Toutes opérations immobilières, tels que l'acquisition, la vente ou l'affectation hypothécaire d'un ou plusieurs immeubles, doivent obligatoirement être contresignées par tous les associés.

3. Le siège social de la société est fixé à L-8821 Koetschette, 8, rue des Alliés.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Nilles, J. Nilles, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 octobre 2011. Relation: RED/2011/2119. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141678/130.

(110164222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

---

**Samarvest Inc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 163.919.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le trente septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société de droit panaméen "Samarvest Inc.", ayant son siège social à Panama (République de Panama), constituée par acte notarié le 15 octobre 1984, enregistré au Public Registry Office, Mercantile Department, sous la référence 139209/14307/2

L'assemblée est présidée par M. Eddy DÔME.

Le président désigne comme secrétaire M. Gianpiero SADDI.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Marilyn KRECKÉ.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique présent et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence jointe en annexe au présent acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'actionnaire présent déclare renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclare avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social.

III.- L'Assemblée Générale prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- la décision des administrateurs contenant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg prise en date du 27 septembre 2011

- une copie des statuts de la Société avant le transfert;

- le rapport de réviseur d'entreprises établi par la Compagnie Luxembourgeoise des Auditeurs Réunis (CLAR) S.A;

- un bilan daté du 31 mai 2011 ainsi qu'une certification des gérants datée du 29 septembre 2011;

Les dits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

IV.- Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1) Confirmation et ratification de la décision prise par les administrateurs de la Société tenue à Panama (Panama) le .... décidant de transférer le siège social de la société de Panama (République de Panama) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

2) Décision d'adopter la forme d'une société anonyme.

3) Adoption à Luxembourg de la dénomination de "SAMARVEST INC S.A." et de l'objet social d'une soparfi (société de participation financières).

4) Fixation du capital social à concurrence de EUR 31.000,00, représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euro) chacune.

5) Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

6) Nomination des administrateurs et fixation de la durée de leur mandat.

7) Nomination du commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

8) Confirmation de l'établissement du siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante: L-1840 Luxembourg, 43, Boulevard Joseph II.

9) Divers.

V.- Le Président déclare:

Que la Société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort de la Résolution des Administrateurs ci-dessus du 27 septembre 2011, le Conseil d'Administration a déjà décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente Assemblée Générale étant appelée à voter et se prononcer sur le transfert du siège social de Panama (République de Panama) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente Assemblée Générale d'effectuer les modifications de la dénomination sociale et de l'objet de la Société, ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil d'Administration et la nomination du commissaire aux comptes.

Le Président soumet à l'Assemblée Générale une situation intermédiaire des comptes datée du 31 mai 2011. La dite copie des comptes annuels ainsi que la situation intermédiaire resteront annexés au présent acte.

Sur ce, l'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors du conseil d'administration de la Société tenue à Panama (Panama) le 27 septembre 2011, décidant de transférer le siège social de la société de Panama (République de Panama) au Grand-Duché de Luxembourg, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide que la société existera sous la forme d'une société anonyme.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner comme dénomination de la société à Luxembourg "SAMARVEST INC S.A." et d'adopter comme objet de la société les dispositions concernant une soparfi (société de participations financières).

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée constate, sur le vu du rapport du réviseur d'entreprises dont question ci-après, que le capital social est fixé à EUR 31.000,00 (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent Euros) par action, toutes entièrement libérées.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide, pour autant que de besoin, d'approuver le rapport d'évaluation de la société, dont question ci-dessus, annexé au présent acte et établi par le Réviseur d'entreprises indépendant, la société "Compagnie Luxembourgeoise des Auditeurs Réunis SA." à Luxembourg, représentée par Monsieur Robert ZAHLEN, Réviseur d'entreprises, lequel rapport, daté du 29 août 2011 conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, rien n'est venu à notre attention qui pourrait nous amener à estimer que la valeur des capitaux propres de la société au 31 mai 2011 n'est pas au moins égale au capital souscrit de EUR 31.000,00 dont la société a l'intention de se doter lors de sa transformation en société anonyme de droit luxembourgeois.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de la transformation en société anonyme de droit luxembourgeois et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide que la société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'assemblée décide de procéder à la réfection des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "SAMARVEST INC S.A.".

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert,

conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

### **Art. 3. Objet.**

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

## **Titre II. - Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,(cent Euros) chacune.

### **Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

## **Titre III. - Administration, Direction, Surveillance**

### **Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

10.4. Pour aussi longtemps que la Société n'aura qu'un seul actionnaire, la Société peut être administrée par un administrateur unique.

### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances engagée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Dans le cas d'un administrateur unique, la Société est en toute circonstance engagée par la seule signature de l'administrateur unique.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Titre IV. - Assemblée générale**

**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième mardi du mois d'avril à 11.00 heures.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

**Art. 21. Répartition de bénéfices.**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 22. Dissolution, Liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VII. - Disposition générale**

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg débutera le 30 septembre 2011 pour finir le 31 décembre 2011.

2) La première Assemblée Ordinaire se tiendra à Luxembourg, le 2<sup>ème</sup> mardi du mois d'avril 2012 à 11.00 heures.

*Neuvième résolution*

Sont nommés comme administrateurs:

- Monsieur Jean-Marie SCHUL, né à Saint-Mard (Belgique) le 15 août 1972, demeurant à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

- Monsieur Miguel Ataulfo SANCHIZ LOPEZ, né à Panama le 22 novembre 1954, demeurant à Bella Vista, 43 Street n° 434, 29-132 Panama, République du Panama;

- Monsieur Javier Adan RIVERA FERNANDEZ, né à Panama le 11 mars 1953, demeurant à San Miguelito Las 500, 29-132 Panama, République du Panama.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

*Dixième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre de commissaires à un.

Est nommée comme commissaire:

La société «FIRI TREUHAND AG», ayant son siège social à 6304 Zug, Chamerstrasse, 30, inscrite au Registre de Commerce du Canton Zug, sous le numéro CH-170.4.000.914-3.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

*Onzième résolution*

L'assemblée confirme et décide que le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-1840 Luxembourg, 43 Boulevard Joseph II.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Dôme, G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44465. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141092/243.

(110162706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

---

**BCK Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.670.806,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.614.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Beckman Coulter, Inc., a corporation existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2166160,

here represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on September 22, 2011.



The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "BCK Luxembourg S.à r.l." (the Company), with registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162614, incorporated by a deed of the undersigned notary of July 28, 2011, under process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and whose bylaws have not been amended since.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,00), represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of twenty-four million six hundred fifty-eight thousand three hundred six Euros (EUR 24.658.306,00) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,00) to twenty-four million six hundred seventy thousand eight hundred and six Euros (EUR 24.670.806,00) by creation and issuance of twentyfour million six hundred fifty-eight thousand three hundred and six (24.658.306) new shares (the New Shares), with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of twenty-four million six hundred fifty-eight thousand three hundred and six Euros (EUR 24.658.306,00), by contribution in kind in the total amount of twenty-four million six hundred fifty-eight thousand three hundred and six Euros (EUR 24.658.306,00), consisting in the contribution by the Sole Shareholder of one million twenty thousand (1.020.000) shares representing the entire share capital of Beckman Coulter Biomedical Limited, a limited liability company established and existing under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at Arthur Cox Building, 29 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office under number 448573 (the Shares).

#### *Evidence of the contribution's existence and value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of September 2, 2011, of Beckman Coulter Biomedical Limited, prenamed;
- a contribution declaration of the Sole Shareholder attesting that it is the unrestricted owner of the Shares;
- a declaration from the managers of the Company.

#### *Effective implementation of the contribution in kind*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the unlimited owner of the Shares to be contributed, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the Shares to be contributed or part of it be transferred to it;
- the Shares to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at twenty-four million six hundred seventy thousand eight hundred and six Euros (EUR 24.670.806,00) represented by twenty-four million six hundred seventy thousand eight hundred and six (24.670.806) ordinary shares (the Shares) having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-)

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille onze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Beckman Coulter, Inc., une société établie sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2166160,

représentée par Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 22 septembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «BCK Luxembourg S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162614, constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant du 28 juillet 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-quatre millions six cent cinquante-huit mille trois cent six Euro (EUR 24.658.306,00) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à vingt-quatre millions six cent soixante-dix mille huit cent six Euro (EUR 24.670.806,00) par la création et l'émission de vingt-quatre millions six cent cinquante-huit mille trois cent six (24.658.306) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

*Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, pour un montant total de vingt-quatre millions six cent cinquante-huit mille trois cent six Euro (EUR 24.658.306,00), par un apport en nature d'un montant total de vingt-quatre millions six cent cinquante-huit mille trois cent six Euro (EUR 24.658.306,00) consistant en l'apport par l'Associé Unique d'un million vingt mille (1.020.000) parts sociales représentant l'entière du capital social de Beckman Coulter Biomedical Limited, une société à responsabilité limitée existant selon les lois de la République d'Irlande, ayant son siège social sis Arthur Cox Building, 29 Earlsfort Terrace, Dublin 2, Irlande, enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Irlande sous le numéro 448573 (les Parts Sociales).

*Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 2 septembre 2011 de Beckman Coulter Biomedical Limited, prénommée;
- une déclaration d'apport de l'Associé Unique certifiant qu'il est propriétaire sans restriction des Parts Sociales;
- une déclaration des gérants de la Société.

*Réalisation effective de l'apport*

L'Associé Unique par son mandataire, déclare que:

- il est le seul propriétaire des Parts Sociales apportées, celles-ci étant librement transmissibles et non sujettes à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que les actions apportées, ou une partie desdites, lui soit transférées;
- les Parts Sociales apportées sont libres de tous gages, garanties ou usufruits.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-quatre millions six cent soixante-dix mille huit cent six Euro (EUR 24.670.806,00) représenté par vingt-quatre millions six cent soixante-dix mille huit cent six (24.670.806) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.”

139507

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12858. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011143283/135.

(110166125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Tanglewood Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 87.210.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 14 octobre 2011 de la société Tanglewood Finance S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 14 octobre 2011:

Martinus C.J. Weijermans, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant A suivant à compter du 14 octobre 2011:

Pierre-Yves Monoyer, ayant pour adresse professionnelle au 7 A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

3. Démission du Gérant B suivant à compter du 14 octobre 2011:

Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, ayant pour adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tanglewood Finance S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2011144545/21.

(110166993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Taxioma s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 128.542.

*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 03 octobre 2011:*

- Le siège de la société a été transféré au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.

- L'adresse de la gérante unique Mme Ingrid Hoolants est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011144546/13.

(110166954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**4timing LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 151.995.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 21 septembre 2011 que:

Suite à la démission de Monsieur Lorenzo RAFFAGHELLO, la personne suivante est cooptée au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat:

- Monsieur Alberto CAVADINI, né le 4 octobre 1969 à Como (Italie) demeurant au 6, Bd. Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Après discussion, le Conseil d'administration à l'unanimité, a décidé de transférer le siège social du 38, avenue de la Faïencerie, au 6, bd Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Fabio TREVISAN

*Mandataire*

Référence de publication: 2011144563/20.

(110167366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Silver Age S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.  
R.C.S. Luxembourg B 163.968.

—  
STATUTS

L'an deux mil onze, le dix octobre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

## ONT COMPARU:

1. Madame Corinne KANAFI, épouse PAUCHET, gérante de sociétés, née le 5 juillet 1962 à Bapaume (France), demeurant à 24, rue de Wervick, B-7780 Comines, ici représenté par Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Bruxelles le 23 septembre 2011.

2. Monsieur Nicolas PAUCHET, gérant de sociétés, né le 26 mars 1969 à Paris (France), demeurant à 24, rue de Wervick, B-7780 Comines, ici représenté par Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Bruxelles le 23 septembre 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, le conseil commercial et le management commercial ainsi que l'activité de négoce sous toutes ses formes et notamment l'import, l'export, l'achat, la vente, le courtage et la commission de tout objet, de marchandise, de textile, de matière première, de matériel et ce, en détail ou en gros, ainsi que la prestation de services administratifs et de secrétariat y afférent.

La Société a encore pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société a également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la construction, location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet le développement, l'achat, l'exploitation et la vente de tous droits intellectuels liés aux droits d'auteurs (informatiques et littéraires), brevets d'inventions, marques de fabrique ou de commerce et noms de domaine ainsi que l'achat et la vente d'oeuvres artistiques de tous genres, en ce compris les oeuvres littéraires et de l'esprit.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger et est également autorisée à faire des emprunts, avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.»

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de "Silver Age S.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

## **Titre II. - Capital - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros (EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (124,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est calculé sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

## **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

## **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions Collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

## **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

## Titre VI. - Dissolution

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

## Titre VII. - Dispositions générales

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Madame Corinne Kanafa, préqualifiée: .....	50 parts sociales
Monsieur Nicolas Pauchet, préqualifié: .....	50 parts sociales
Total: .....	100 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12.400,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents (1.200,-) euros.

### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérante de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature:

Madame Corinne KANAFa, épouse PAUCHET, gérante de sociétés, née le 5 juillet 1962 à Bapaume (France), demeurant à 24, rue de Wervick, B-7780 Comines,

2) Le siège social de la Société est établi au 58, rue des Celtes, L-1318 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 octobre 2011. LAC/2011/45332. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142374/136.

(110164433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

**The Tree Hub SA., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 151.205.

Je soussigné, David Richards, Administrateur-Délégué unique de la société anonyme The Tree Hub, en vertu du mandat qui m'a été confié:

1. Décide de transférer le siège social de la société de Rue des Ardennes, 17 à L-1133 LUXEMBOURG à l'adresse suivante:

Rue Henri Schnadt, 4A  
L-2530 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 05 octobre 2011.

David Richards  
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2011144547/16.

(110166937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**TrendConcept Fund S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 69.951.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2010 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2010 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Oktober 2011.

TrendConcept Fund S.A.  
Achim Welschoff / Stefan Schneider

Référence de publication: 2011144550/13.

(110167586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**TRG Blue Rock HBM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 156.941.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 juin 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 juillet 2011.

Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2011144551/13.

(110167019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Allianz Global Investors Islamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 138.591.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21.10.2011.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.  
Sonja Maringer / Oliver Eis

Référence de publication: 2011144576/12.

(110168071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

---

**Les Deux Vernay S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 163.975.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le onze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur André MARCHANDISE, retraité, demeurant au 145 rue de Lausanne, CH-1197 Prangins, ici représenté par Monsieur Norbert SCHMITZ, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Prangins, le 10 octobre 2011.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital****Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: «Les Deux Vernay S.A.».**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un million d'euros (EUR 1.000.000.-) qui sera représenté par des actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.



Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de mai à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, un samedi ou un dimanche, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les trois cent dix (310) actions sont souscrites par Monsieur André MARCHANDISE, prénommé.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

#### *Décision de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

##### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- La société anonyme «S.G.A. SERVICES S.A.», ayant son siège social au 39 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 04 septembre 1971, avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- La société anonyme «FMS Services S.A.», ayant son siège social au 3 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959, avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- Monsieur Norbert SCHMITZ, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, président du Conseil d'Administration.

##### *Troisième résolution*

Est nommé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Eric HERREMANS, consultant, avec adresse professionnelle au 39 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

##### *Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 3 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. SCHMITZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13522. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011142231/167.

(110164605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

---

**Vault Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 161.857.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 juillet 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 août 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011144552/13.

(110167047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**VMR S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144556/10.

(110167487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Weatherford Capital Ltd. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 130.994.

Il résulte d'une résolution prise en date du 12 août 2008 par les administrateurs de Weatherford (Hungary) Capital Management Services Limited Liability Company, une société organisée et existant sous le droit Hongrois, ayant son siège social à Varkonyi u. 15., H-9700, Szombathely, Hongrie (la "Société") que la dénomination de la Société est désormais la suivante:

Weatherford Capital Management Services Limited Liability Company,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 10 2011.

*Pour Weatherford Capital Management Services Limited Liability Company*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011144557/17.

(110167580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**W2007/W2008 Ourse Holding A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.894.

Constituée par devant Me Paul Bettigen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 2008, acte publié au Mémorial C no 1520

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W2007/W2008 Ourse Holding A S.à r.l

Nicole Götz

Gérant

Référence de publication: 2011144560/14.

(110167386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**Night Flight (Finance) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 144.261.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eleven, on the tenth of October.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

The private limited liability company "Daylight S.à r.l., SPF", established and having its registered office in L-2134 Luxembourg 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 158000 (the "Principal"),

here represented by Mrs. Raymonde JALLON, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. The private limited liability company "Night Flight (Finance) S.à r.l." (the "Company"), established and having its registered office in L-2134 Luxembourg 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 144.261, has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on December 23, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 328 of February 13, 2009.

The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a deed of the said notary Henri HELLINCKX, on July 3, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1660 of August 28, 2009.

II. The Company's corporate capital is fixed at EUR 5,227,551.- (five million two hundred twenty-seven thousand five hundred fifty-one Euro), represented by 5,227,551 (five million two hundred twenty-seven thousand five hundred fifty-one) Class B Ordinary shares in registered form with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid up.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV. The Principal is the holder of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the third party liabilities of the Company have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown.

VI. The Principal gives discharge to the managers of the Company in respect of the execution of their mandates up to this date.

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled.

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand four hundred Euro.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Mandatory has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix octobre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Daylight S.à r.l., SPF", établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 158.000 (le "Mandant),

ici représentée par Madame Raymonde JALLON, employée, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. La société à responsabilité limitée "Night Flight (Finance) S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 144261, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 328 du 13 février 2009.

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Henri HELLINCKX, le 3 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1660 du 28 août 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à 5.227.551,- € (cinq millions deux cent vingt-sept mille cinq cent cinquante et un euros), représenté par 5.227.551 (cinq millions deux cent vingt-sept mille cinq cent cinquante et une) parts sociales Ordinaires de Classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de 1,- € (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Le Mandant est détenteur de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, connues ou inconnues à ce jour.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des parts et de toutes les parts sociales de la Société.

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée.

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille quatre cents euros.

139518

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. JALLON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2011. LAC/2011/44865. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur pd (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142771/107.

(110165460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Web Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.600.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 septembre 2011 que, sur base de l'article 2 des statuts, il a été décidé de:

Transférer le siège social de la société WEB INVESTMENTS SA,  
du 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,  
au 11-13, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011144558/16.

(110167602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**W2007/W2008 Ourse Holding A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.894.

—  
Constituée par devant Me Paul Bettigen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 2008, acte publié au Mémorial C No 1520

RECTIFICATIF

Suite à la publication du 12 janvier 2011 no LO 110007010.04

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W2007/W2008 Ourse Holding A S.à r.l.

Nicole Götz

Gérant

Référence de publication: 2011144559/18.

(110167384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Carey Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité 2.  
R.C.S. Luxembourg B 97.949.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Carey Finance S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Mandataire

Référence de publication: 2011144646/15.

(110168389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

**A.L.F. Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 85.269.

Les documents de clôture de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour A.L.F. PROPERTY S.A R.L.  
AREND CONSULT S.A R.L., Mersch  
Signature

Référence de publication: 2011144570/13.

(110167942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

**PF PRISM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 158.348.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of September.

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“WYETH WHITEHALL S.à r.l.”, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.180,

duly represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 29, 2011.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that the prenamed entity “WYETH WHITEHALL S.à r.l.”, is the sole partner of “PF PRISM Holdings S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée having its registered office at 51 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158 348 and incorporated by a deed of Me Jean Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on 24 January 2011, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 19 April 2011 number 753 (the “Company”);

- that the Company’s articles of incorporation have been amended several times and last pursuant to a deed of the notary Me Jean Joseph WAGNER, prenamed on 1 March 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 21 June 2011 number 1348;

- that the Company’s corporate capital is set at TWENTY-THREE MILLION SEVEN HUNDRED AND SEVENTEEN THOUSAND US Dollars (USD 23,717,000.-) divided into TWENTY-THREE MILLION SEVEN HUNDRED AND SEVENTEEN THOUSAND (23,717,000) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EIGHTY-THREE THOUSAND US Dollars (USD 83,000.-), so as to raise it from its present amount of TWENTY-THREE MILLION SEVEN HUNDRED AND SEVENTEEN THOUSAND US Dollars (USD 23,717,000.-) to TWENTY-THREE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND US DOLLARS (USD 23,800,000.-) by the issue of EIGHTY THREE THOUSAND (83,000) new shares, having a par value of ONE US Dollar (USD 1.-) each and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, together with total issue premiums of SIXTY NINE MILLION TWO HUNDRED THIRTY FIVE THOUSAND US Dollars (USD 69,235,000.-) to be paid up by a contribution in kind consisting into the contribution of a claim held by Wyeth Whitehall S.à r.l., prenamed, for a global amount of SIXTY-NINE MILLION THREE HUNDRED EIGHTEEN THOUSAND US Dollars (USD 69,318,000) against the Company.

The aggregate contribution of SIXTY-NINE MILLION THREE HUNDRED EIGHTEEN THOUSAND US Dollars (USD 69,318,000) is to be allocated as follows: (i) EIGHTY-THREE THOUSAND US Dollars (USD 83,000.-) is to be allocated to the share capital of the Company and (ii) SIXTY NINE MILLION TWO HUNDRED THIRTY FIVE THOUSAND US Dollars (USD 69,235,000.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

*Subscription*

WYETH WHITEHALL S.à r.l., prenamed, here represented by Me Cecile Jager, prenamed, has declared to subscribe for EIGHTY THREE THOUSAND (83,000) new shares, and to pay them a total price of EIGHTY-THREE THOUSAND US Dollars (USD 83,000.-) together with total issue premium of SIXTY NINE MILLION TWO HUNDRED THIRTY FIVE THOUSAND US Dollars (USD 69,235,000.-) by a contribution in kind consisting in the contribution of an uncontested, current and immediately exercisable claim held by WYETH WHITEHALL S.à r.l., prenamed against the Company.

The above contribution in kind has been dealt with in a statement issued by the management of the Company, based on accounts dated August 28, 2011 which certifies the existence and the total value of the claim contributed.

*Second resolution*

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

**Art. 7. First paragraph.** "The corporate capital of the company is set at TWENTY-THREE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND US DOLLARS (USD 23,800,000.-) divided into TWENTY-THREE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND (23,800,000) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each."

*Valuation - Costs*

For the sake of the present deed, the share capital increase is estimated at EUR 50,975,900 (exchange rate (median price) on 29 September 2011: USD 1.- = EUR 0.73539).

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at six thousand seven hundred EUROS (EUR 6,700).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze le trentième jour de septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

«WYETH WHITEHALL S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.180,

représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 septembre 2011.



Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

- que la société prénommée, «WYETH WHITEHALL S.à r.l.», est l’associé unique de «PF PRISM Holdings S.à r.l.», ayant son siège au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 158 348, et constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem en date du 24 janvier 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 avril 2011 numéro 753 (la «Société»);

- que les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois par acte Me Jean-Joseph WAGNER, précité le 1<sup>er</sup> mars 2011, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 21 juin 2011 numéro 1346;

- que le capital social de la Société est fixé à VINGT-TROIS MILLIONS SEPT CENT DIX SEPT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 23.717.000,-) divisé en VINGT-TROIS MILLIONS SEPT CENT DIX SEPT (23.717.000) parts sociales ayant une valeur nominale d’UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1,-) chacune.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social de la Société a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L’associé unique décide d’augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de QUATRE-VINGT TROIS MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 83.000) pour le porter de son montant actuel de VINGT-TROIS MILLIONS SEPT-CENT DIX SEPT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 23.717.000,-) à un montant de VINGT TROIS MILLIONS HUIT CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 23.800.000,-) par l’émission de QUATRE-VINGT TROIS MILLE (83.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur D’UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.00) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d’émission pour un montant de SOIXANTE NEUF MILLIONS DEUX CENT TRENTE CINQ MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 69.235.000,-), payées par un apport en nature consistant l’apport d’une créance détenue par WYETH WHITEHALL S.à r.l., prénommée, à l’encontre de la Société pour un montant total de SOIXANTE-NEUF MILLIONS TROIS CENT DIX HUIT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 69.318.000,-) (l’“Apport en Nature”).

L’apport total de SOIXANTE-NEUFMILLIONS TROIS CENT DIX HUIT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 69.318.000,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) QUATRE-VINGT TROIS MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 83.000) au capital social de la Société et (ii) SOIXANTE NEUF MILLIONS DEUX CENT TRENTE CINQ MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 69.235.000,-) au compte de prime d’émission de la Société.

#### *Souscription*

WYETH WHITEHALL S.à r.l. , a déclaré souscrire toutes les QUATRE-VINGT TROIS MILLE (83.000) nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de QUATRE-VINGT TROIS MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 83.000,-) ensemble avec une prime d’émission de SOIXANTE NEUF MILLIONS DEUX CENT TRENTE CINQ MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 69.235.000,-) par apport en nature d’une créance certaine liquide et immédiatement exigible que WYETH WHITEHALL S.à r.l., précitée détient à son profit et à l’encontre de la Société.

L’apport en nature ci-dessus a fait l’objet d’une confirmation de l’existence et de la valeur de la créance apportée émise par les gérants de la Société, sur base d’un bilan de la Société daté du 28 août 2011, qui certifie la valeur totale de l’apport en nature.

#### *Deuxième résolution*

L’associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l’article 7 des statuts de la Société pour refléter l’augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

**Art. 7. Premier paragraphe.** «Le capital social de la société est fixé à VINGT-TROIS MILLIONS HUIT CENT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 23.800.000,-) divisé en VINGT-TROIS MILLIONS HUIT CENT MILLE (23.800.000) parts sociales ayant une valeur nominale d’UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.00) chacune.»

#### *Frais*

Pour les besoins du présent acte, l’augmentation de capital social est évaluée à EUR 50.975.900 (taux de change (median price) du 29 septembre 2011: USD 1,- = EUR 0,73539).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à six mille sept cents Euros (EUR 6.700).

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu’elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l’Étude du notaire soussigné, à l’effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 octobre 2011. LAC/2011/44736. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur ff. (signé): Tom Benning.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141744/147.

(110164242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

**W2007/W2008 Ourse Holding B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.892.

Constituée par devant Me Paul Bettigen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 2008, acte publié au Mémorial C No 1506

RECTIFICATIF

Suite à la publication du 7 janvier 2011 no LO 110003585.04

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W2007/W2008 Ourse Holding B S.à r.l.

Nicole Götz

Gérant

Référence de publication: 2011144561/18.

(110167389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**EIRSP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.019.697,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 158.006.

In the year two thousand eleven, the fifth of September, before Me Kessler, notary residing in Esch-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of EIRSP Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.006 and having a share capital of EUR 4,255,036.- (the Company). The Company was incorporated on December 15, 2010 pursuant to a deed of Me Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 28, 2011, number 576 page 27611. The articles of association of the Company (the Articles) have for the last time been amended pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx dated March 3, 2011.

THERE APPEARED:

Castle Trust & Management Services Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 932, Europort, Gibraltar, registered with Register of Companies, under number 46030, acting in its capacity as trustee of Equus International Retirement Savings Plan No 146 Cell (RSP);

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Mr Simon Andrew Pearson, Hedge Fund Manager, born on 5 November 1968 in the United Kingdom, residing at Garden Mews, Ocean Village, Gibraltar;

hereby represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

(The appearing parties, represented as stated above, are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the "Shareholders".)

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. That one hundred eighty seven thousand five hundred (187,500) ordinary shares of the Company and four million sixty seven thousand five hundred thirty six (4,067,536) preferred equity share certificates of the Company, having a par value of EUR 1.- each, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of seven million seven hundred sixty four thousand six hundred sixty one Euro (EUR 7,764,661) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four million two hundred fifty five thousand thirty six Euro (EUR 4,255,036.-), represented by one hundred eighty seven thousand five hundred (187,500) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and four million sixty seven thousand five hundred thirty six (4,067,536) preferred equity share certificates (the PESCOs) having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to twelve million nineteen thousand six hundred ninety seven Euro (EUR 12,019,697), by way of the issuance of seven million seven hundred sixty four thousand six hundred sixty one (7,764,661) PESCOs, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and having the same rights as the existing PESCOs.

3. Subscription to and payment by a contribution in kind of the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment to articles 5.2 and 5.3 of the articles of association of the Company.

5. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued PESCO in the relevant register of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the company being represented at the meeting, the meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of seven million seven hundred sixty four thousand six hundred sixty one Euro (EUR 7,764,661) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four million two hundred fifty five thousand thirty six Euro (EUR 4,255,036.-), represented by one hundred eighty seven thousand five hundred (187,500) Ordinary Shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and four million sixty seven thousand five hundred thirty six (4,067,536) PESCOs having a par value of one Euro (EUR 1.-) each to twelve million nineteen thousand six hundred ninety seven Euro (EUR 12,019,697), by way of the issuance of seven million seven hundred sixty four thousand six hundred sixty one (7,764,661) PESCOs, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and having the same rights as the existing PESCOs.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

RSP, represented as stated above, declares to subscribe seven million seven hundred sixty four thousand six hundred sixty one (7,764,661) PESCOs, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and to fully pay up such PESCOs by the following contribution:

a contribution in kind of a receivable of seven million seven hundred sixty four thousand six hundred sixty one Euro (EUR 7,764,661) being the equivalent of six million seven hundred and sixty thousand one hundred and nine pounds forty one pence (GBP 6,760,109.41) according to the EUR/GBP exchange rate published by the European Central Bank on August 18, 2011, the said contribution is at the disposal of the Company.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend articles 5.2 and 5.3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ 5.2. The Company’s corporate capital is also represented by eleven million eight hundred thirty two thousand one hundred ninety seven (11,832,197) preferred equity share certificates with a par value of one Euros (EUR 1,-) each (the PESC’s and together with the Ordinary Shares, the Shares), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESC’s are hereinafter individually referred to as a PESC Shareholder and collectively as the PESC Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the PESC Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to twelve million nineteen thousand six hundred ninety seven Euro (EUR 12,019,697).”

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the shareholders’ register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any director of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued PESC and above changes in the relevant register of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand five hundred euro (€ 4,500,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le cinquième jour du mois de septembre, par-devant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de EIRSP Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.006 et dont le capital social s’élève à EUR 4.255.036,- (la Société). La Société a été constituée le 15 décembre 2010 par un acte Maître Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 mars 2011, numéro 576 page 27611. Les statuts de la Société (les Statuts) ont pour la dernière fois été modifiés suivant un acte de Me Henri Hellinckx daté du 3 mars 2010.

Ont comparu:

Castle Trust & Management Services Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Gibraltar, dont le siège social se situe au Suite 932, Europort, Gibraltar, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro 46030, agissant en sa capacité d’administrateur de Equus International Retirement Savings Plan No 146 Cell (RSP);

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle au Esch-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

M. Simon Andrew Pearson, gestionnaire de fonds spéculatifs, né le 5 novembre 1968 au Royaume-Uni, résidant à Garden Mews, Ocean Village Gibraltar;

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle au Esch-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

(Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, sont les actuels associés de la Société et sont ci-après dénommés les "Associés".)

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. Que cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (187.500) parts sociales ordinaires de la Société et quatre millions soixante-sept mille cinq cent trente-six (4.067.536) certificats de parts sociales privilégiées de la Société, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacun, représentant l’intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentés à cette Assemblée qui de ce fait est valablement constituée et pourra délibérer sur les points de l’agenda, ci-après reproduit;

II. Que l’ordre du jour de l’Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de sept millions sept cent soixante quatre mille six cent soixante et un euros (EUR 7.764.661) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre millions deux cent cinquante cinq mille trente-six euros (EUR 4.255.036,-), représenté par cent quatre-vingt-sept mille cinq cent

(187.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et quatre millions soixante-sept mille cinq cent trente-six (4.067.536) certificats de parts sociales privilégiées (les PESCs) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacun, à douze millions dix neuf mille six cent quatre-vingt dix sept euros (EUR 12.019.697) par voie d'émission de sept millions sept cent soixante quatre mille six cent soixante et un (7.764.661) PESCs, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacun et ayant les mêmes droits que les PESCs existants.

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital décrite au point 2. ci-dessus par un apport en nature.

4. Modification subséquente des articles 5.2 et 5.3 des statuts de la Société.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des PESCs nouvellement émis dans le registre correspondant de la Société.

6. Divers.

III. Que les Associés ont pris unanimement les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant présent ou représenté à l'assemblée, l'assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions sept cent soixante quatre mille six cent soixante et un euros (EUR 7.764.661) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre millions deux cent cinquante cinq mille trente-six euros (EUR 4.255.036,-) représenté par cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (187.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et quatre millions soixante-sept mille cinq cent trente-six (4.067.536) certificats de parts sociales privilégiées (les PESCs) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacun, à douze millions dix neuf mille six cent quatre-vingt dix sept euros (EUR 12.019.697) par voie d'émission de sept millions sept cent soixante quatre mille six cent soixante et un (7.764.661) PESCs, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacun et ayant les mêmes droits que les PESCs existants.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident d'accepter et enregistrent la souscription suivante à et l'entière libération de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

RSP, représenté comme décrit ci-dessus déclare souscrire à sept millions sept cent soixante quatre mille six cent soixante et un (7.764.661) PESCs, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacun et libérer entièrement ces PESCs par l'apport suivant:

Un apport en nature de sept millions sept cent soixante quatre mille six cent soixante et un euros (EUR 7.764.661) soit l'équivalent de GBP 6,760,109.41 (six millions sept cent soixante mille cent neuf euros et quarante et un centimes) selon le taux d'échange GBP/EUR de la Banque Centrale Européenne du 18 août 2011, ledit apport est à la disposition de la Société.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier les articles 5.2 et 5.3 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

" **5.2.** Le capital social de la Société est aussi représenté par onze millions huit cent trente deux mille cent quatre-vingt-dix-sept (11.832.197) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacun (les PESCs et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales), rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESCs est/sont désigné(s) ci-après, individuellement comme un Associé PESC et collectivement comme les Associés PESC. Le(s) Associé(s) Ordinaire(s) et le(s) Associé(s) PESC sont désigné(s) ci-après collectivement comme les Associés.

**5.3.** La totalité du capital social s'élève donc à douze millions dix neuf mille six cent quatre-vingt-dix-sept-euros (EUR 12.019.697)".

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des PESC nouvellement émis et des modifications ci-dessus dans le registre correspondant de la Société.

*Estimation des frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à quatre mille cinq cents euros (€ 4.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12183. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011141525/203.

(110163836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

---

**Central European Cotton Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 181.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.750.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 23 septembre 2011*

Est nommé, pour une durée indéterminée, gérant de catégorie B de la Société en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, gérant de catégorie B démissionnaire:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144649/15.

(110167790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

---

**W2007/W2008 Ourse Holding B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.892.

Constituée par devant Me Paul Bettigen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 2008, acte publié au Mémorial C no 1506

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W2007/W2008 Ourse Holding B S.à r.l.

Nicole Götz

*Gérant*

Référence de publication: 2011144562/14.

(110167392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Am Park S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4142 Esch-sur-Alzette, 50, Gaalgebierg.

R.C.S. Luxembourg B 63.628.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schroeder Daniel  
Administrateur délégué

Référence de publication: 2011144604/11.

(110167846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

**"CONSEILS IMMOBILIERS MOSCHETTI Annamaria S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9175 Niederfeulen, 12, rue de la Fail.

R.C.S. Luxembourg B 110.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144564/10.

(110168362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

**AI Maha Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.790.

*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 9 octobre 2011.*

QD Hotel & Property Investment Limited transfère 33 actions ordinaires de catégorie A et 67 actions ordinaires de catégorie B à QHotels B.V. en date du 9 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AI Maha Investment Company S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011144574/14.

(110167735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

**DH P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.060,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.487.

In the year two thousand eleven on the ninth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

DHC Luxembourg V S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered under number RCS Luxembourg B123.613, represented by Mrs. Solange Wolter, employee, professionally residing in Luxembourg, as proxyholder pursuant to a proxy given (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder of "DH P S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered under number RCS Luxembourg B156.487, incorporated on 25 October 2010 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2680 dated 7 December 2010.

The articles of incorporation have been amended for the last time on 17 December 2010 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial number 1138 of 27<sup>th</sup> May 2011.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all seventeen thousand sixty (17,060) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Amendment of the end date of the first accounting year of the Company which has started on the day of incorporation so that it ends on 30<sup>th</sup> November 2011 and for the following accounting years to end on 30<sup>th</sup> November of each year;

B. Consequential amendment of article 13 of the articles of association of the Company.

Thereafter the following resolutions were passed:

*Fist resolution*

It is resolved to amend the end date of the first accounting year of the Company which has started on the day of incorporation so that it ends on 30<sup>th</sup> November 2011.

It is resolved that the following accounting years will end on 30<sup>th</sup> November of each year.

*Second resolution*

It is resolved to amend article 13 of the articles of association of the Company to read as follows:

**“ Art. 13 Accounting Year, Auditor”.**

13.1 The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> December of each year and shall terminate on 30<sup>th</sup> November of the following year, except for the first accounting year starting on the day of incorporation and ending on 30<sup>th</sup> November 2011.

13.2 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

There being nothing further on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu

DHC Luxembourg V S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.613, représentée par Madame Solange Wolter, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée, (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte), l'associé unique de «DH P S. à r.l.» (la «société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.487, constituée le 25 octobre 2010 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2680 du 7 décembre 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 décembre 2010 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial numéro 1138 du 27 mai 2011.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les dix-sept mille soixante (17,060) parts sociales émises par la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Modification de la date de clôture de la première année comptable de la Société qui a commencé le jour de constitution pour qu'elle se termine le 30 novembre 2011 et pour qu'elle se termine pour les années suivantes le 30 novembre de chaque année.

B. Modification corrélative de l'article 13 des statuts coordonnés de la Société.

A la suite de quoi, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution*

Il est décidé de modifier la date de clôture de la première année comptable de la Société qui a commencé le jour de constitution pour qu'elle se termine le 30 novembre 2011.

Il est décidé que les prochains exercices sociaux se termineront le 30 novembre de chaque année.

*Deuxième résolution*

Il est décidé de modifier l'article 13 des statuts coordonnés de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

**« 13. Année Sociale, Commissaire aux Comptes ».**

13.1 L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> Décembre de chaque année et se terminera le 30 Novembre de l'année suivante, à l'exception de la première année sociale débutant le jour de la constitution et se terminant le 30 novembre 2011.

13.2 Chaque année à la date de clôture de l'année sociale, le Conseil de Gérance établit les comptes annuels.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41149. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142083/91.

(110164734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

### **Captiva Alstria 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.816.

### DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven,

On the sixth day of October,

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

“Captiva 2 Alstria Holding S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 41, avenue de la Liberté in L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 114,458,

duly represented by Mr. Frédéric CHARTIER, general counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 29 September 2011 (the Parent).

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent approves the interim accounts of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of “Captiva Alstria 2”, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 130,816 (the Company) as at 30 September 2011;

- the Parent holds all the shares in the Company;

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 24 July 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 2113 of 27 September 2007 (the Mémorial C);

- the Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.00) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the accounts of the Company with respect to the financial year from 1 January 2011 to the present deed are approved at the date of the present meeting;

- discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandate;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze,

Le six octobre,

Par-devant Nous, Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Captiva 2 Alstria Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 114.458,

dûment représentée par Monsieur Frédéric CHARTIER, «general counsel», demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Luxembourg, le 29 septembre 2011 (la Société Mère),

laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère approuve les comptes intérimaires de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Captiva Alstria 2», constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 130.816 (la Société), au 30 septembre 2011;

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la Société;

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2113 du 27 septembre 2007 (le Mémorial C);

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère assume le rôle de liquidatrice de la Société;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- les comptes de la Société relatifs à l'exercice social de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 à ce jour sont approuvés à la date de la présente dissolution;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

- la Société Mère, en sa qualité d'associée unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidatrice de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Chartier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 octobre 2011. Relation: LAC / 2011 / 44912. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142031/99.

(110164873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

**Belval Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.096.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011144632/9.

(110168159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

**GUNCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 800.000,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 26, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 144.672.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TVH Group NV, a public company limited by shares ("société anonyme"), governed by the laws of Belgium, having its registered office at 15, Brabantstraat, B-8790 Waregem, Belgium (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Da Chao Conde, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Gunco S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 26, rue Edmond Reuter, L-5326 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 February 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 486 dated 5 March 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 144.672 (the "Company").

II.- That the 800,000 (eight hundred thousand) shares of a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
  2. Change the financial year of the Company which will run from 1st October to 30st September;
  3. Amendments of article 20 and article 21 of the articles of association of the Company in order to reflect such action;
- and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to change the financial year of the Company which will run from 1<sup>st</sup> October to 30<sup>st</sup> September.

As a result, the current financial year of the Company that has started on 1<sup>st</sup> January 2011 shall end on 30<sup>st</sup> September 2011.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 20 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 20.** The accounting year of the Company shall begin on the first October of each year and shall terminate on the thirtieth September of the following year.”

It is also resolved to amend the first sentence of article 21 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 21.** Each year, on the thirtieth September, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.”

No other amendment is to be made to this article.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quinzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

TVH Group NV, une société anonyme constituée sous le droit belge, ayant son siège social sis au 15, Brabantstraat, B-8790 Waregem, Belgique (l'«Associé Unique»),

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la partie comparante est l'associé unique de «Gunco S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26, rue Edmond Reuter, L-5326 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par le notaire Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 février 2009, publié au “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” («Mémorial C») numéro 486 en date du 5 mars 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.672 (la «Société»).

II.- Que les 800.000 (huit cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Changement de l'exercice social de la Société qui s'étendra du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre;
3. Modification de l'article 20 et de l'article 21 des statuts de la Société afin de refléter cette action; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution*

Il est décidé de modifier l'exercice social de la Société qui s'étendra du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre.

En conséquence, l'actuelle année sociale de la Société qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2011 se terminera le 30 septembre 2011.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution citée précédemment, il est décidé de modifier l'article 20 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 20.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.»

Il est également décidé de modifier la première phrase de l'article 21 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21.** Chaque année, au 30 septembre, les comptes sont arrêtés et le ou (les) gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12547. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142669/131.

(110165691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

---

**Allianz Institutional Investors Series, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 159.495.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21.10.2011.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Oliver Eis / Ulrike Wilhelm

Référence de publication: 2011144578/12.

(110168083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

---

**Absolute Care S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 102.999.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21.10.11.  
Référence de publication: 2011144590/10.  
(110168296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

---

**ACID S.A. (en développé : Atelier Conseil pour l'intégration et le Design), Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, 7, rue Glesener, Z.I. Langwies.  
R.C.S. Luxembourg B 153.980.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
L-6131 Junglinster, le 20 octobre 2011.  
Monsieur Jean-Marc Schoorman  
Gérant  
Référence de publication: 2011144592/12.  
(110167731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

---

**Leasecopter SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 74.456.

L'an deux mille onze, le dix octobre  
Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,  
S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée LEASECOPTER S.A. ayant son siège social à L2146, 63, rue de Merl, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 74.456.  
Ladite société a été constituée par acte de Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 14 février 2000, publié au Mémorial C numéro 404 du 6 juillet 2000.  
L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.  
Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Anouar Belli, employée demeurant professionnellement à Luxembourg.  
Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.  
Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.  
Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:  
I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.  
II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:  
1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;  
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;  
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.  
4. Divers.  
L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur, la société Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l. ayant son siège social 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 60.219.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, A. BELLI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45074. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143523/58.

(110166219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

---

**Adrenova S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 135.738.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144593/10.

(110168116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

---

**PR.IM. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 108.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011145803/9.

(110169237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

---

**Principality Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.356.

*Extrait des résolutions des associés de la société du 29 septembre 2011*

Il résulte des résolutions des associés de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

*"Première résolution:*

D'accepter la démission de Madame Alexandra Petitjean de son mandat de gérant de classe B de la Société, avec effet au 5 septembre 2011.

*Troisième résolution:*

De nommer la personne suivante en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 5 septembre 2011:

- Madame Sharon Callahan, née le 19 octobre 1966 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Eric Lechat

Gérant

Référence de publication: 2011144516/21.

(110167377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

---

**Multimet S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 32.678.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 22 septembre 2011*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 12 octobre 2011 au 2bis, rue Astrid à L-1143 LUXEMBOURG.

L'adresse professionnelle des administrateurs Mesdames Caterina SCOTTI, Eliane IRTHUM et Sylvie THEISEN et de l'administrateur-délégué Madame Sylvie THEISEN ainsi que du commissaire aux comptes D.S. CORPORATION S.A. est également transférée avec effet au 12 octobre 2011 au 2bis, rue Astrid à L-1143 LUXEMBOURG.

Pour extrait sincère et conforme

MULTIMET S.A. - SPF

Signatures

Référence de publication: 2011145162/15.

(110167816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

---

**Muse Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 98.866.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 22 septembre 2011*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 12 octobre 2011 au 2bis, rue Astrid à L-1143 LUXEMBOURG.

L'adresse professionnelle des administrateurs Mesdames Caterina SCOTTI, Eliane IRTHUM et Sylvie THEISEN et de l'administrateur-délégué Madame Sylvie THEISEN ainsi que du commissaire aux comptes D.S. CORPORATION S.A. est également transférée avec effet au 12 octobre 2011 au 2bis, rue Astrid à L-1143 LUXEMBOURG.

Pour extrait sincère et conforme

MUSE INVESTMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011145163/15.

(110167819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

---